

Ministère de la Culture et de la Communication

**Examen professionnel pour l'accès au grade de technicien des services culturels
et des bâtiments de France de classe exceptionnelle, spécialités accueil et
surveillance, maintenance et bâtiments de France**

2010

Rapport du jury

Par Dominique Cercllet

Conservateur général du patrimoine, conservateur régional des monuments historiques à la
direction régionale des affaires culturelles Ile de France,

Juillet 2010

Ce rapport concerne l'examen professionnel, organisé en mai, juin et juillet 2010, destiné à promouvoir les techniciens des services culturels et des bâtiments de France, spécialités accueil et surveillance, maintenance et bâtiments de France au grade de la classe exceptionnelle.

Le jury et son président souhaitent remercier le pôle politique de recrutement et parcours professionnels pour l'efficacité de son organisation et la parfaite tenue des réunions et auditions.

L'examen a comporté deux épreuves notées de 0 à 20. Une note totale inférieure à 20 sur 40 est éliminatoire.

L'épreuve écrite est différente selon la spécialité : accueil et surveillance, maintenance et bâtiments de France. Elle dure 3 heures. Un coefficient 1 est appliqué.

L'épreuve orale, identique pour les 3 spécialités, consiste en une présentation du parcours professionnel du candidat durant 5 minutes et d'échanges avec le jury durant 10 minutes. Cet échange permet d'apprécier son expérience professionnelle. Un coefficient 1 est appliqué.

Nombre de candidats

16 postes ont été ouverts à la présente session, sans précisions de spécialité.

Les candidats doivent se présenter spontanément.

La répartition est illustrée selon le tableau ci-dessous :

	Inscrits	Présents à l'écrit	Présents à l'oral
Accueil et surveillance	73	66	56
Bâtiment de France	35	34	32
Maintenance	5	4	3
TOTAUX	113	104	91

L'épreuve écrite s'est déroulée le 18 mai 2010.

Les épreuves orales se sont déroulées sur 6 jours, les 22, 23, 28, 29, 30 juin et 6 juillet 2010.

Composition du jury

Le jury comportait 5 membres :

Mme Marie Ollivier, ingénieur des services culturels et patrimoine, spécialité accueil et surveillance, bureau des publics spécifiques-champs social, établissement public du Château de Versailles

Mme Laetitia Vorosan-Godfrin, ingénieur des services culturels et patrimoines, spécialité accueil et surveillance, adjointe à l'administrateur, CMN Abbaye du Mont St Michel

Mme Isabelle Bettschart, ingénieurs des services culturels et patrimoine, maintenance des bâtiments et matériels techniques, pôle logistique, école nationale supérieure d'architecture de Nantes.

M Bernard Giraudel, ingénieur des services culturels et patrimoine, spécialité bâtiment de France, CRMH DRAC Aquitaine.

Le jury est présidé par M Dominique Cercllet, conservateur général du patrimoine, conservateur régional des monuments historiques, DRAC Ile de France.

Epreuve écrite

Les sujets ont été élaborés par les deux correcteurs de chaque filière et proposés au jury pour approbation.

Les copies ont fait l'objet d'une double correction.

Les résultats sont décevants pour la spécialité : « Maintenance des bâtiments et des matériels techniques » et sont moyens pour la filière « accueil et surveillance »

Il y a eu 10 à 15 % de copies remarquables selon les spécialités, la plupart se situant autour de la moyenne.

L'épreuve écrite de la spécialité « bâtiments de France » présente certaines qualités rédactionnelles.

A l'exception d'une copie, la spécialité « maintenance » est mal rédigée et méconnaît les procédures de marchés publics ainsi que les consignes de sécurité.

Spécialité « accueil et surveillance », on note beaucoup d'approximations. Assez peu de copies évoquent vraiment les aspects réglementaires et organisationnelles.

On note un manque de préparation et peu d'habitude pour l'ensemble des spécialités à rédiger des notes de synthèse. On encourage les candidats à suivre une préparation à l'écrit.

Epreuve orale

Le jury s'est tenu aux textes qui prévoient de diviser l'épreuve orale en deux parties : 5 minutes pour la présentation par le candidat de son parcours professionnel ; 10 minutes pour des questions se rapportant aux fonctions du candidat.

Les épreuves orales se sont parfaitement déroulées, le planning étant préparé avec précision par le pôle politique de recrutement et parcours professionnels.

Il est rappelé qu'un tel examen doit se préparer sur le plan des connaissances techniques, législatives, réglementaires et de la culture générale.

La préparation à l'oral devrait permettre de laisser plus de place à l'expression personnelle.

Il a été constaté que des préparations à l'orale ont été proposées à certains candidats. Cela peut conduire à des comportements et de présentations stéréotypés

Conclusion

La réunion de délibération du jury s'est tenue le 6 juillet 2010.

Il a été remarqué la grande hétérogénéité des fonctions dans la spécialité «accueil et surveillance». Une réflexion devrait être menée sur l'adaptation de certaines fonctions sur d'autres filières.

Les techniciens des services culturels et des bâtiments de France, spécialité « bâtiment de France » semblent aisément s'adapter aux fonctions en CRMH ou en STAP.

On s'interroge sur la légitimité de la filière « maintenance » où seuls 4 candidats se sont présentés à l'écrit dont 3 à l'oral.

On peut regretter l'absence de bons éléments faute d'avoir été prévenus de la tenue de l'examen professionnel. Le jury souhaite qu'une alerte personnalisée soit adressée à chaque ayant-droit.

Le Président du jury

Dominique Cerclet